



Qu'est ce que le DLA ?

Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), est un programme national dont l'objectif est **l'aide au maintien et au développement des activités et des emplois du secteur associatif.**

Pour ce faire le DLA **finance toute action d'ingénierie favorisant l'autonomie et/ou la consolidation économique d'une association.**

Le niveau d'intervention du DLA est le Département, il **participe ainsi au souci de coordination des actions locales** à destination du monde associatif.

Le DLA 19 est piloté par : **La DIRECCTE, La Caisse des Dépôts et Consignations, Le Conseil Régional du Limousin, Le Conseil Général de la Corrèze, La Délégation à la Vie Associative.**

A qui s'adresse le DLA ?

Le DLA s'adresse à toute structure d'utilité sociale, ayant au moins un emploi ou souhaitant en créer, dont le siège social est situé en Corrèze.

Que propose le DLA ?

Le DLA vous aide à **réaliser un diagnostic** complet de la situation de votre association, analyse des atouts et difficultés en matière de ressources humaines, gestion financière, partenariats opérationnels et financiers, environnement...

Il détermine avec vous les moyens à mettre en œuvre pour répondre à **vos besoins** et **l'appui technique** pouvant être apporté.

A partir de ce diagnostic, il **propose un accompagnement réalisé par le DLA** lui-même ou par **un prestataire extérieur financé par le DLA.**

Le DLA propose également **un suivi** afin de vous aider à réaliser les solutions préconisées par le prestataire lors de l'accompagnement.

Il demeure attentif à l'évolution de vos besoins et répond à vos demandes et interrogations.

Quelques exemples d'accompagnement

Mettre en place une **meilleure lisibilité comptable** afin de parvenir à mieux piloter votre association.

Élaborer un **plan de développement** pour faire face aux mutations de votre secteur d'activité.

Mettre en valeur et vous aider à **formaliser un projet.**

Mettre en place **un plan de communication**, de marketing.

Réaliser un **audit** afin d'optimiser votre plan de développement.

Pourquoi intégrer le DLA ?

Vous avez **un projet** et souhaitez recevoir un appui dans la définition, la mise en place, la réalisation de ce dernier.

Votre association **rencontre des difficultés** de financement, d'organisation, de gestion...

Vous souhaitez **consolider, développer votre activité** et avez des interrogations sur les moyens d'y parvenir

Vous souhaitez **pérenniser un ou plusieurs emplois**

Comment contacter le DLA ?

Dispositif Local d'Accompagnement Département de la Corrèze
25, quai Gabriel Péri BP 196
19005 TULLE Cedex

Contacts : Mylène VANT - Anaël GABERSEK

☎ 05.55.26.92.21

✉ dla-corrèze@mission-locale-tulle.fr

